PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE 14 OCTOBRE 2026 A VINGT HEURES,
Le Conseil Municipal de Lavau-sur-Loire, dûment convoqué le 9 octobre, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Monsieur Stéphane MENAGER, maire

Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 13
Votants : 14

PRESENTS : Stéphane MENAGER, Christine BRETECHE, Stéphane JARRY, Servane DEJOUR, Marine PALAT, Pierrick BONNET, Nicolas DEVILLE, Jean-François CHOPINEAU, Annick AMOSSE, Stéphane DELEPINE, Maxence AUTHIER, Thanaëlle MAUBRAS, Thierry RAMBERT

ABSENTS EXCUSES :
Cindy MORVANT, procuration à Christine BRETECHE
Corinne DELEPINE, absente

Secrétaire de séance : Servane Dejour

APPROBATION du procès-verbal du conseil municipal du 2 septembre :
Une erreur sur le nom du référent à la commission circulation est signalée, Stéphane Delépine à la place de Stéphane Jarry. Le PV est approuvé à l'unanimité.

1er) Règlement intérieur au conseil municipal

Le règlement intérieur au conseil municipal n'est pas obligatoire pour les communes de moins de 1000 habitants mais permet de poser un cadre. Les membres du conseil ont pris connaissance de ce règlement et sont invités à se prononcer. Nicolas Deville remarque que les 5 jours de prévenance pour évoquer un sujet en conseil municipal parait excessif, M. le Maire répond que ce délai permet d'apporter une réponse étayée. Les élus qui le souhaitent peuvent toutefois à la fin du conseil évoquer un sujet, pour lequel un retour sera prévu au conseil municipal suivant.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

2ème) Information budgétaire

Le principe du virement de crédit en M57 permet au maire de modifier la répartition des crédits en cours d'exercice sans passer par une décision modificative votée par le conseil municipal sous condition de ne pas dépasser le plafond de 7.5% des dépenses des sections concernées.

Le compte 2131 concernant les dépenses d'investissement pour les bâtiments nécessitait un réajustement en raison d'une insuffisance de crédit prévu au budget (-3 415€). Les dépenses du compte 203_frais d'études (investissement également), présentant au contraire un solde positif ; il a été décidé d'effectuer les virements tels que présentés :

Compte 203_frais d'étude -15 000 €

Compte 2131_bâtiments publics +15 000€

3ème) Annulation du versement d'une subvention à l'UNC

Le Président de l'UNC, M. DANET a adressé un courrier au Maire, afin de demande l'annulation du versement de la subvention pour un montant de 210 €.
Conformément à la demande, la délibération n° 36_02092026 est abrogée.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 1

4ème sujet de l'ordre du jour – Subvention aux associations

Une subvention d'un montant de 150€ est proposée aux associations Lavausienne, chaque année sous réserve de dépôt d'un dossier en mairie (bilan des activités et budget).

Associations éligibles : société de chasse, amicale laïque, Huntington Actions PDL, APVCL, café couture et une nouvelle association, « racine et passeur de mémoire ». Le comité des fêtes sollicite quant à lui une subvention exceptionnelle au moment de la fête du port pour le soutien au feu d'artifice. L'épicerie associative, le café à lavautre, ne font pas de demande mais sont légitimes.

Il est proposé de renouveler le versement de cette subvention de 150€, à l'exception de :

- l'association généalogique « racine et passeur de mémoire » sollicite 50€ seulement.
Il est à préciser que la commission « vie associative » souhaite rediscuter avec les associations des modalités d'organisation de cette demande de subvention, ainsi que le contrôle des budgets et des animations réalisées et à venir.

Autres attributions : UNC 60€ / Office Intercommunal des sports Estuaire et Sillon (selon appel de cotisation) /USEP (5.5€ enfants)
OGEC : 56€ par enfant (somme identique au montant versé pour les enfants scolarisés à Lavau-sur-Loire).

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 1

5ème sujet de l'ordre du jour **– Présentation du PAVC**

- Réalisation du programme de voirie 2023/2026. Les travaux 2026 vont démarrer sur trois secteurs :
  La Haie de Maure/Les noëls (en lien avec la commune limitrophe de la Chapelle Launay) : réfection de la voirie pour un montant de 8 341.50€ TTC.
  Route de la Jeune Haie à la route de la Heurnière : réfection de la voirie pour un montant de 23 036.16€ TTC
  Chemin des Coudelières/Le Goutat : 6 142.80€
  Mise en place de la nouvelle convention de groupement de commande PAVC. Les négociations sont toujours en cours pour baisser le coût du PAVC à 40 000€.
- En parallèle du bitume à froid sera commandé afin de permettre aux agents techniques de reboucher les nids de poule.

- Contact a été pris avec l'entreprise Logiroad pour assurer le suivi de l'état des 19 km de routes communales. Pour un contrat de 5 ans, 13 923 € TTC (3129 € HT la première année, puis 2 118€ HT les autres années). Ce contrat permettrait de ne plus recourir au maître d'œuvre actuellement rémunéré à hauteur de 1 600 € par an. Il apporterait également des conseils sur les méthodes d'entretien et les types de revêtement à privilégier selon l'usure des routes et le trafic, afin d'éviter des réfections trop fréquentes.

6ème sujet de l'ordre du jour : Renouvellement des hydrants

3 poteaux incendie sont hors service depuis plusieurs années. Deux seront renouvelés en novembre : n°8 à Poheton et n°10 à la Heurnière, pour un montant total de 5.352€ TTC.

Le troisième au lieudit La Croix, n°20, pour un montant de 2 298€ sera prévu au budget 2027.

7ème sujet de l'ordre du jour : tarifs de la RODP pour les opérateurs de télécommunications

L'occupation du domaine public communal par des installations de télécommunications (artères, câbles, pylônes, armoires, réseaux souterrains et aériens) donne lieu à perception d'une redevance au profit de la commune ;

Considérant que pour les communes de moins de 1 000 habitants, les montants des redevances sont encadrés par des plafonds réglementaires révisés chaque année au 1er janvier en fonction de la formule d'indexation (évolution de l'index général du bâtiment et des travaux publics, index TP01) ;

M. le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les tarifs de la RODP pour les opérateurs de télécommunications au montant maximum des plafonds réglementaires en vigueur pour l'année en cours.

L'ensemble du réseau déployé par la société Orange sur le domaine public est décrit ci-dessous :

Millésime	***Total artères aériennes (km)***	***Total artère en sous-sol (km)***	***Total emprise au sol (m²)***
2026	***10.621***	***9.210***	***0.50***
Tarif de base	***40***	***30***	***20***
Actualisation	***1.63715***	***1.63715***	***1.63715***
Montant 2026	***695.53***	***452.34***	***16.37***
TOTAL	***1 164.24€***		

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 1

8ème sujet de l'ordre du jour : INSEE recensement de la population

Communication de Monsieur le Maire : le recensement de la population de Lavau-sur-Loire aura lieu en début 2027. Ce recensement mobilisera la secrétaire de mairie et la commune embauchera deux agents recenseurs. Le coût de la formation de deux agents, les indemnités, les frais de déplacements, la mise à disposition de la secrétaire de mairie à hauteur de 13 jours, font un total des dépenses estimées à 4 040 € hors charges. S'ajoute une perte d'exploitation et une déstabilisation du service. L'INSEE remboursera à la commune une enveloppe de 1400€. Je souhaitais vous partager mon agacement face à ce constat. Une fois encore les petites communes sont impactées par des dépenses qui devraient revenir à l'Etat.

9ème sujet de l'ordre du jour : Rapport annuel Atlantic'eau

La surveillance en 2025 s'est concentrée sur le suivi rigoureux de la conformité et l'anticipation face aux micropolluants :

- Taux de conformité : Les analyses montrent d'excellents résultats avec 99,9 % de conformité bactériologique et 99,4 % de conformité physico-chimique.
- Progression constante : Le réseau compte 262 000 abonnés desservis en 2025, ce qui représente une augmentation de 1 % par rapport à l'année 2024.
- Hausse de la consommation : En parallèle de cette augmentation du nombre de foyers, la consommation moyenne annuelle d'un abonné domestique s'est elle aussi hissée à 85,3 m³ par an. Cette hausse, cumulée à l'arrivée de nouveaux abonnés et à une météo plus chaude, a entraîné une augmentation globale de 5 % du volume d'eau total facturé aux ménages en un an
- La gestion des fuites sur le réseau d'atlantic'eau affiche d'excellentes performances, bien supérieures aux moyennes nationales. Le rendement du réseau atteint 88,5 % en 2025, ce qui signifie que près de 9 litres sur 10 introduits dans les conduites arrivent effectivement au robinet des usagers (la moyenne nationale se situant autour de 80 %).
- Maintenir du niveau d'efficacité sur ses 10 500 km de canalisations.

Le conseil municipal prend acte du rapport annuel présenté (moins une abstention).

10ème sujet de l'ordre du jour : rapport TE44

TE44 est l'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité et de gaz (dont il confie l'exploitation à Enedis et GRDF). Bilan 2025 :

- Modernisation du réseau : Le rapport met en avant les chantiers d'effacement, de sécurisation et d'extension des lignes électriques pour accompagner la transition et garantir la qualité de l'alimentation face aux aléas climatiques.
- Éclairage public : Accompagnement massif des communes adhérentes dans la rénovation des parcs d'éclairage (passage aux LED, extinction nocturne) afin de réduire la facture énergétique locale.
- Transition énergétique et efficacité

L'année 2025 marque un tournant dans l'accélération des projets de décarbonation :

- Rénovation du patrimoine bâti : Via son service de Conseil en Énergie Partagé (CEP), TE44 aide les collectivités à auditer et isoler leurs bâtiments administratifs ou scolaires.
- Production d'énergies renouvelables : Développement du grand plan cadastre solaire (pour inciter au photovoltaïque sur les toitures) et déploiement du programme CONIFERE pour convertir les vieilles installations fioul/gaz vers la géothermie ou le bois-énergie.
- Mobilité durable : Extension et maintenance du réseau départemental de bornes de recharge pour véhicules électriques.

Le conseil municipal prend acte du rapport annuel présenté (moins une abstention).

Modification des référents : J.F. Chopineau et Stéphane Jarry (suppléant)

11ème sujet de l'ordre du jour : SBVB

Une véritable bataille de gouvernance oppose les élus locaux, menant le SBVB dans une impasse juridique :
Annulation de l'élection par le tribunal administratif de St Nazaire, à la suite d'un recours déposé par le maire de Saint-Joachim. Les affaires courantes ont été géré par le VP. L'instabilité a touché les services, aggravé par les conséquences de la canicule cet été. Le tribunal administratif de Nantes a confirmé l'élection du président (Éric Provost) le 7 juillet 2026, qui aura notamment pour mission de faire face aux difficultés financières résultantes de la

situation.
Dans ce contexte, il est prévu le démantèlement de l'écluse de Pierre Rouge (sans subvention). Le SBVB financera une partie du démantèlement de l'ouvrage et devra aller chercher des partenaires : Région, Grand Port Autonome. Suite à une étude de 2024/2025, une modification du bras de la Taillée va être effectuée afin de favoriser un meilleur écoulement des marais, de l'amont jusqu'à Pontchâteau et limiter les éventuelles inondations.

11ème sujet de l'ordre du jour : Commissions intercommunales

En remplacement de Christian Bretéché :
Thierry RAMBERT au DEVECO
Stéphane MENAGER aux finances
Thierry RAMBERT au CLECT

12ème sujet de l'ordre du jour : espaces jeux

Discussion en cours avec un représentant de Ludopark pour l'installation de jeux dans le jardin de la salle des prés salés. Emplacement positif, souvent non recommandé en lotissement en raison de nuisance. Jeux proposés en bois compressé et alliage résine. Entreprise française avec possibilité de maintenance et de remplacement de pièce (garantie). Le conseil municipal des jeunes citoyens qui s'installe le 21 novembre, participera au choix.
Coût estimé entre 4 et 5000 €. Le montage peut être inclus ou non, selon.
Le plateau multisport peut être remis en état à moindre coût ; le sol est à traiter, réinstaller deux panneaux de basket et enlever le grillage.
Nicolas Deville suggère l'étude d'un autre lieu, pourquoi pas à proximité de l'école ? Un espace sportif pour les plus jeunes. Il faut étudier toutes les alternatives à ce type de projet.
Monsieur le Maire et Madame la 1ère adjointe soulèvent les difficultés liées à l'artificialisation d'un nouveau site, le bruit généré pour les riverains de proximité (lotissement), la nature du terrain constructible à proximité de l'école et les coûts plus élevés pour l'aménagement d'un nouveau site.

13ème sujet de l'ordre du jour : Questions diverses

- Pierrick Bonnet : Qu'en est-il du terrain de football ? Au vu des comptes-rendus de bureau, il y a eu une prise de contact avec une société d'installation d'aire de camping-car ?
  Réponse de M. le Maire : C'est une prise de contact, rien de décidé.

- Pour rappel, accueil des nouveaux arrivants, à 10h30 le samedi 28 novembre. Les associations et l'ensemble des élus sont conviés. Pierrick Bonnet se propose de présenter le rôle des agriculteurs sur le territoire.

- Samedi 17 octobre, préparation des décorations de Noël à l'atelier municipal, à 9 heures.

- Rappel : importance de participer aux commissions intercommunales, pour faire avancer les dossiers et présenter les projets de la commune.

- Le défibrillateur a été installé en salle des prés salés

- Antenne relais : contact avec un bureau d'étude. Rien d'arrêté pour l'instant. Problématique de zone blanche dans le bourg. Nécessité de 60m² d'emprise au sol. A voir au niveau de la dépote, du terrain de foot…Nécessitera une modification du PLUI.
  Nicolas Deville fait remarquer que les impacts sanitaires d'une telle antenne sont à envisager.

Fin de séance à 22h40
Monsieur Stéphane MENAGER, Maire